

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
06 Novembre 2017
Salle des fête de La Guiche – 19h30

Le six novembre deux mille dix-sept, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 19h30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPP	P	A	EXC	PVOIR	Nom Pouvoir/Suppléant
AMEUGNY	Jeanick LEMAITRE		1				
BERGESSERIN	Philippe VALIAU				1		
BERZE LE CHATEL	Joelle DELSALLE		1				
BLANOT	Jean-François FARENC		1				
BONNAY	Christophe PARAT		1				
BRAY	Dominique DEHOUCK		1				
BUFFIERES	Jean-Claude PROST		1				
BURZY	Philippe BERTRAND		1				
CHÂTEAU	Pierre NUGUES		1				
CHERIZET	Armand LAGROST				1		
CHEVAGNY SUR GUYE	Marie-Odile MARBACH				1	1	Christian MORELLI
CHIDDÉS	Josette DESCHANEL		1				
CHISSEY LES MACON	Sylvain CHOPIN		1				Sauf rapport n°1
CLUNY	Henri BONIAU		1				
CLUNY	Véronique PETIT-SOARES					1	Colette ROLLAND
CLUNY	Bruno COMBROUZE		1				
CLUNY	Agnès LAURIOT			1			
CLUNY	Patrick RAFFIN				1	1	Claude TAIEB
CLUNY	Claire MATRAT			1			
CLUNY	Jean-François LAURENT				1	1	Bruno COMBROUZE
CLUNY	Mathilde RAVAUX		1				Sauf rapports 1-2-3-4
CLUNY	Claude TAIEB		1				
CLUNY	Liliane POMMIER				1	1	Sylvie CHEVRIER
CLUNY	Bernard ROULON				1		Henri BONIAU
CLUNY	Sylvie CHEVRIER		1				
CLUNY	Maurice GAUDINET		1				
CLUNY	Colette ROLLAND		1				
CLUNY	Jean-Luc DELPEUCH		1				
CLUNY	Elisabeth LEMONON		1				
CLUNY	Claude GRILLET		1				Sauf rapports 1 et 2
CLUNY	Frédérique MARBACH				1	1	Paulette EMORINE
CLUNY	Paul GALLAND		1				
CLUNY	Edith JANIN				1	1	Paul GALLAND
CORTAMBERT	Pierre-Jean BARDIN			1			
CORTEVAIX	Jean-Paul BLANC		1				
CURTIL SOUS BUFFIERES	Bernard DURUPT		1				
DONZY LE PERTUIS	Patrice GOBIN	1			1		Sylvain THOMAS
FLAGY	Armand ROY			1			
JALOGNY	Patrick TAUPENOT		1				
JONCY	Christian MORELLI		1				
JONCY	Christian BRUNY		1				
LA GUICHE	Jean MONAVON		1				

LA GUICHE	Jean-Luc TRONCY		1				
LA VINEUSE SUR FREGANDE	François BONNETAIN		1				
LA VINEUSE SUR FREGANDE	Paulette EMORINE		1				
LA VINEUSE SUR FREGANDE	Denise DELHOMME		1				
LA VINEUSE SUR FREGANDE	Jean-Pierre DESGEORGES				1	1	François BONNETAIN
LA VINEUSE SUR FREGANDE	Dominique SABATHIER		1				
LOURNAND	Jean-Pierre MAURICE			1			
MASSILLY	Alain DE JAVEL		1				
MAZILLE	Jean-Marc CHEVALIER			1			
PASSY	Joëlle LUZY		1				
PRESSY SOUS DONDIN	Jean-Denis GARITAINE				1		
SAILLY	Jean-Louis THUEL		1				
SALORNAY SUR GUYE	Jean-Luc FONTERAY		1				
SALORNAY SUR GUYE	Gilles BURTEAU		1				
SALORNAY SUR GUYE	Catherine BERTRAND		1				
SIGY LE CHATEL	Charles TETE		1				
SIVIGNON	Paul LEBLANC	1			1		Robert PELLETIER
ST ANDRE LE DESERT	Charles DECONFIN		1				
ST CLEMENT SUR GUYE	Thierry DEMAIZIERE		1				
ST HURUGE	Louis TRUCHOT		1				
ST MARCELIN DE CRAY	Michel THIEBAUD			1			
ST MARTIN DE SALENCEY	Marion DURAND		1				
ST MARTIN LA PATROUILLE	Jean-Marc BERTRAND		1				
ST VINCENT DES PRES	Marc FURNO		1				
ST YTHAIRE	Murielle GAUDILLERE		1				
SAINTE CECILE	Philippe BORDET			1			
TAIZE	Georges BOUILLIN		1				

Nombre de présents
Nombre de pouvoirs

49	2	47	8	13	8
8					

SECRETARE DE SEANCE : François BONNETAIN

PERSONNEL TECHNIQUE : Véronique VILLENEUVE-BERTRU – Carole TISSIER

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 57

La séance est ouverte à 19h40

INSTITUTIONNEL

DELIBERATION N°133-2017
RAPPORT N°1
Désignation secrétaire de séance
Rapporteur : Jean-Luc DELPEUCH

Vu les articles L 2121-15, L 2121-21, L 5211-1 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 212-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il convient lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Cette décision de ne pas recourir au vote à bulletin secret doit être prise à l'unanimité.

Vu la désignation faite en séance,

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance,**
- **Désigner François BONNETAIN comme secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 23/11/2017

Reçu en préfecture le 23/11/2017

Affiché le : 13/11/2017

ID : 071-200040293-20171106-133_2017-DE

DELIBERATION N°134-2017

RAPPORT N°2

Approbation du procès-verbal du 18 Septembre 2017

Rapporteur : Jean-Luc DELPEUCH

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire est invité à émettre, au besoin, des remarques sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 septembre 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 Septembre 2017.**

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le : 13/11/2017

ID : 071-200040293-20171106-134_2017-DE

La parole est donnée à Thierry DEMAIZIERE qui souhaite porter à l'attention des membres du conseil le texte suivant (reprise in extenso) :

« S'il vous plaît, Cluny . Merci

- S'il vous plaît, quelques minutes d'attention. A cet instant, je ne m'exprime pas en tant que membre du bureau. Je m'adresse à vous en tant que maire de St Clément sur Guye, village le plus au nord de la communauté de commune du Clunisois .Petit village à qui il a été demandé de choisir entre rejoindre la communauté de communes sud côte chalonnaise ou bien la communauté de communes du clunisois. Après quelques conseils de réflexion , nous avons assez vite opté pour votre communauté de commune. Cluny nous a paru plus intéressant de par ses immenses richesses qu'elles soient patrimoniales culturelles commerciales ou encore agricoles... et par ce que je crois que Cluny suscite l'admiration et le respect du monde entier.
- S'il vous plaît, respectez mon village !
- S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les membres de la majorité municipale de la commune de Cluny, faites grâce aux autres communes de ces débats en conseil communautaire – pas tous – juste ceux qui ne servent à rien, qu'à régler des comptes politiques qui d'ailleurs ne sont jamais réglés. Ces débats qui nous obligent à perdre ¾ d'heure à 1 heure à chaque conseil communautaire.(¾ d'heure pour 1 éleveur de charolaise en période de vêlage ça compte !)
- S'il vous plaît, croyez-moi quand je vous dis qu'il serait préférable pour le bien de tous de travailler ensemble dans le même sens. C'est la plus grande force de mon petit village : pas de politique politicienne. Chacun a ses idées mais quand il s'agit de l'intérêt du village , le consensus est toujours trouvé. L'intérêt général prime.

- S'il vous plaît, revenons à l'intérêt général. J'ai vu au conseil des maires à Ste Cécile que les habitants de Cluny bénéficient bien des investissements communautaires. C'est normal et c'est tant mieux : les habitants de St Clément savent où va leur argent.
- Mais , s'il vous plaît, mesdames et messieurs les élus de la majorité de Cluny, expliquez-moi sincèrement pourquoi au conseil de Sivignon, vous avez voté contre la modification des statuts consistant en la prise de deux nouvelles compétences optionnelles : politique de la ville et voirie d'intérêt communautaire. Il me semble que nous aurions pu définir ensemble la notion de voirie d'intérêt communautaire, ensemble et à moindre frais. Il me semble que la politique de la ville, Cluny continuera d'y jouer un rôle central. La politique de la ville, c'est d'après la définition des textes officiels : **La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. ... Les quartiers de la politique de la ville remplacent les zonages formés par les zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).**15 nov. 2016

Je rappelle que la mise en place de caméras de vidéo-surveillance est du ressort exclusif des pouvoirs du maire et que le conseil communautaire n'aura aucune compétence en la matière au titre de la politique de la ville.

Tout le monde doit être conscient que le passage de la compétence voirie d'intérêt communautaire et de la compétence ville comme je viens de la rappeler nous permettrait de conserver 180 000 euros de DGF bonifiée, c'est-à-dire l'équivalent de 7 points de fiscalité des ménages.

- S'il vous plaît, comment expliquer aux habitants de St Clément, qu'après une hausse conséquente de la fiscalité (ce sur qui n'est pas remis en cause lorsque l'on voit la disparition des aides habituelles de l'Etat et les services rendus), nous devrions nous asseoir sur 180.000 euros ?
- S'il vous plaît, comment faut-il l'expliquer aux habitants de Burzy, de St Huruge , de Joncy, de St Martin la Patrouille pour ne citer que ceux que je croise tous les jours ? En leur disant que c'est à cause d'une opposition sans contre-proposition ?
- S'il vous plaît, arrêtez de prendre en otage les petits villages de votre communauté de communes dont vous avez besoin aussi pour vos investissements et pour faire vivre les commerces de votre cité. Nous y gagnerons tous.

Merci. »

ARRIVEE DE SYLVAIN CHOPIN

ECONOMIE

DELIBERATION N°135-2017

RAPPORT N°3

Développement économique - Pôle d'alimentation locale du Clunisois

Rapporteur : Paulette EMORINE

Vu en commission Economie-Emploi-Services au public du 13/10/2017

Vu en commission Agriculture-Environnement du 26/10/2017

La Communauté de Communes mène depuis plusieurs années une politique de développement des circuits courts alimentaires sur son territoire. Cette politique a pour but de rapprocher les producteurs et les consommateurs du Clunisois, tout à la fois pour contribuer au développement économique local, mais aussi fournir aux écoles des produits locaux de qualité et réduire les transports de marchandises.

Dans ce contexte, une étude a été conduite en 2015 et 2016 pour évaluer la pertinence d'un projet de construction de laboratoire de transformation alimentaire en Clunisois. Selon cette étude, les besoins concerneraient une vingtaine de producteurs (viande, légumes), des cantines à hauteur de 360 repas/jour, mais aussi des traiteurs (pour conception de buffets), des bouchers (pour mise en conserve), ou encore des associations de solidarité (ateliers cuisines, transformation de produits ramassés à redistribuer). De plus, l'existence d'un tel équipement sur notre territoire serait un facteur d'attractivité pour l'installation de nouveaux agriculteurs, permettant de donner de la valeur à leurs productions sans que chaque exploitation ait besoin d'investir dans des équipements lourds.

L'association « Melting Popote » a été créée le 2.12.2016, pour rassembler les futurs utilisateurs du laboratoire.

Parallèlement, depuis mai 2016, répondant à une sollicitation de la Préfecture, la commission "Economie" a travaillé au projet de réhabilitation des bâtiments d'une laiterie-fromagerie employant sur notre territoire 15 salariés et confrontée à des difficultés de mises aux normes de ses installations.

En liaison avec Mme SCHAER, Commissaire au Redressement productif de Bourgogne-Franche-Comté et M. Le Secrétaire Général de la Préfecture, l'instruction de ce dossier et l'analyse détaillée de sa situation ont été menées avec la prudence et la discrétion nécessaires, afin de ne pas exposer l'entreprise à une déstabilisation de ses marchés.

Ce travail aboutit aujourd'hui à une proposition concrète et réaliste de soutien à l'activité économique et de la sauvegarde des emplois directs et indirects dans les exploitations agricoles assurant son approvisionnement, et à la création d'un laboratoire de transformation alimentaire.

En effet, dans le cadre du projet d'acquisition/réhabilitation des locaux de la Laiterie/Fromagerie l'entreprise a proposé de céder à l'euro symbolique un hangar de 335m² pour accueillir le laboratoire de transformation alimentaire ; cette opportunité permettant de situer le laboratoire au cœur du territoire clunisois et d'amoindrir les coûts du projet. Ce bâtiment a fait l'objet d'une expertise de l'agence technique départementale (ATD), qui a évalué la faisabilité et les coûts de sa réhabilitation.

Des financements ont d'ores et déjà été demandés pour le projet de laboratoire, avec accord du conseil communautaire, auprès du Pays Sud Bourgogne et du fond TEPCV.

Le plan de financement prévisionnel étant le suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €	
Création d'un laboratoire	740 000	PSB	200 000
Acquisition du bâtiment Laiterie-Fromagerie	50 000	LEADER	100 000
Travaux	145 000	ETAT	
		Dont TEPCV	88 000
		DETR (2018)	324 000
Frais de dossier	5 000	CCC couverts par des loyers de 20k€ par an	80 000
		CCC couverts par des loyers de 14k€ par an	148 000
TOTAL	940 000		940 000

ARRIVEE DE CLAUDE GRILLET

Paulette EMORINE rappelle ainsi le contexte qui a tout le temps prévalu dans le suivi de ces deux dossiers, aujourd'hui groupés en un seul, pour en acter le principe de faisabilité et de soutien.

Le conseil communautaire sera appelé lors de la séance du mois de décembre à statuer sur les deux demandes de financement inhérentes.

D.DEHOUCK souhaite savoir pourquoi figurent deux durées différentes quant aux emprunts et remboursements par les loyers.

P.EMORINE précise qu'à ce stade, et d'ici le conseil de décembre, il y a encore des points à préciser sur les différents scénarios envisagés ; qu'il s'agit ici de décider si le projet peut être continué.

F.BONNETAIN rappelle que le projet de laboratoire recueille un franc soutien de la part des agriculteurs et que la proximité de sa réalisation à côté de la laiterie-fromagerie a tout son sens.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, moins une abstention, décide de :

- **Acter le principe de cette opération dans sa globalité.**

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le : 13/11/2017

ID : 071-200040293-20171106-135_2017-DE

PISCINE

DELIBERATION N°136-2017

RAPPORT N°4

Attribution des marchés de travaux pour la rénovation du chauffage et de la ventilation Désignation du prestataire pour la couverture du bassin

Rapporteur : Marc FURNO

Vu en commission Equipements-Piscine du 17/10/2017

Le projet de rénovation de la piscine de la Guiche par mise en place d'une installation de chauffage par géothermie et changement du système de ventilation a été confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre BCR - Gunn concept - Ecome par délibération du 23/01/2017. Cette décision fait suite aux résultats de l'étude préalable conduite en 2016 pour définir le programme et le système de chauffage le plus adapté à l'équipement (comparatif bois – géothermie).

Le prix de revient sur la base des estimations DCE de 09/2017 (bâtiment en dur au lieu d'un container) et le plan de financement actualisés sont les suivants :

La synthèse de l'analyse des offres est la suivante :

Lot n°01 – Géothermie Estimation DCE : 255 590 € HT

Entreprise	Montant HT	Montant HT après négociation	Note/20
Géoforage	217 720.00 €	186 000.00 €	9.65
Mannfor	185 928.50 €	Sans	-
Auvergne Forage	176 190.00 €	175 000.00 €	8.80
Phreatec	199 190.00 €	Sans	8.51

L'offre Mannfor n'est pas conforme au DCE, seule une variante a été proposée avec 23 forages

Lot n°02 – CVC Estimation DCE : 213 958 € HT

Entreprise	Montant HT	Montant HT après négociation	Note/20
Badet SA	162 500.00 €	Sans	8.62
Connect	146 890.46 €	sans	8.80

Option 1 : CTA Hall Bassin Estimation DCE : 26 678 € HT

Entreprise	Montant HT	Montant HT après négociation	Note/20
Badet SA	31 200.00 €	Sans	8.62
Connect	31 942.09 €	sans	8.80

Lot n°03 - Terrassement – Gros-oeuvre – VRD Estimation DCE : 17 185 € HT

Entreprise	Montant HT	Montant HT après négociation	Note/20
Fauchon	47 690.35 €	45 000.00 €	9.60
Morais	53 105.12 €	45 794.54 €	9.10

Lot n°04 - Etanchéité zinguerie Estimation DCE : 3 605 € HT

Entreprise	Montant HT	Montant HT après négociation	Note/20
Macon Etanchéité	4700.00 €	Sans	9.20
RDV Etanchéité	4 999.00 €	Sans	8.84
Patru	5 941.10 €	Sans	6.35
Dazy	4 842.70 €	sans	9.82

Lot n°05 - Menuiserie extérieure
Estimation DCE : 3 300 € HT

Entreprise	Montant HT	Montant HT après négociation	Note/20
SAM	2 980.00 €	Sans	9.60
4S Matériaux	7 816.64 €	Sans	5.49

Option 1 : Châssis vitré Estimation DCE : 2 025 € HT

Entreprise	Montant HT	Montant HT après négociation	Note/20
SAM	8 155.00 €	sans	
4S Matériaux	11 832.88 €	sans	

Lot n°06 – Plâtrerie – Peinture Estimation DCE : 4 225 € HT

Entreprise	Montant HT	Montant HT après négociation	Note/20
4 S Matériaux	7 680.00 €	sans	8.80

Lot n°07 – Bardage Bois
Estimation DCE : 8 750 € HT

Entreprise	Montant HT	Montant HT après négociation	Note/20
Gressard	9 916.39 €	9 718.06 €	10

En complément des travaux du changement de mode chauffage et de ventilation il est proposé d'installer un système de couverture du bassin afin de diminuer les déperditions de chaleur de l'eau du bassin. Après consultations de prestataires le système le plus adapté au bassin s'avère être une couverture semi-rigide sur enrouleur, ce qui impose une installation de mat aérien et le changement des échelles. Les 3 offres suite à visite des équipements par les prestataires sont les suivantes :

Phar eaux – Larnaud (39) :	couverture flottante sur enrouleur électrique	43 750.00 € HT
Ciffa – Rennes (35) :	couverture flottante sur enrouleur électrique	36 300.00 € HT
Sema – Riorges (42) :	couverture rigide sur enrouleur électrique	30 028.85 € HT
	Changement échelles	2 455.00 € HT

L'offre SEMA de couverture rigide parait la plus adaptée à la manipulation quotidienne par le personnel.

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu le rapport d'analyse des offres de la consultation pour la réalisation de travaux d'installation de chauffage par géothermie et changement du système de CV à la piscine de la Guiche,

Considérant les 3 offres de prestations pour la couverture du bassin,

Considérant l'avis de la commission piscine du 17/10/2017,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **Désigner les entreprises attributaires des marchés de travaux de rénovation de la piscine de La Guiche de la manière suivante :**

Lot	Désignation	Proposition Entreprises attributaires	Montant HT
1	Géothermie	Géoforage/Weishaurpt	186 000.00 €
2	CVC	Connect	146 890.46 €
2 option	CTA Hall bassin	Connect	31 942.09 €
3	Terrassement – Gros-oeuvre – VRD	Fauchon	45 000.00 €
4	Étanchéité zinguerie	Dazy	4 842.70 €
5	Menuiserie extérieure	SAM	2 980.00 €
5 option	Châssis vitré	Pas d'attribution	
6	Plâtrerie - Peinture	4 S Matériaux	7 680.00 €
7 (option)	Bardage Bois	Gressard	9 718.06 €
TOTAL			435 053.31€

- **Approuver les devis de l'entreprise SEMA pour la couverture rigide sur enrouleur électrique pour un montant de 30 028.85 € HT, le changement des échelles pour un montant de 2 455 € HT et autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette prestation,**
- **Autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution et à l'exécution des marchés.**

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le : 13/11/2017

ID : 071-200040293-20171106-136_2017-DE

Les travaux de rénovation de la piscine ont été actés dès le début de cette année. La consultation ainsi lancée par le maître d'œuvre précédemment désigné a abouti aux désignations ci-dessus pour les entreprises attributaires.

Par ailleurs, le montant total des travaux après négociations pour certains lots, tel que repris ci-dessous sont bien en-deçà de l'estimation initiale, qu'il est dans ce cas possible d'intégrer des options pour les lots 2 et 7 comme indiquées.

Il est également prévu de compléter ces travaux par la couverture du bassin.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

DELIBERATION N°137-2017

RAPPORT N°5

Modification des tarifs – Cours « Ecoute musicale »

Rapporteur : Jean-François FARENC

Vu en commission Ecole de Musique et de danse du 17/10/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°022-2017 portant révision des tarifs de l'école de musique et de danse pour la saison 2017/2018,

Considérant l'avis de la commission du 17 octobre 2017, pour modifier les tarifs du cours d'écoute musicale,

Le rapporteur entendu,

Aucune remarque n'étant faite.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'apporter la modification suivante :

- Prix de vente unitaire : 12 € au lieu de 8 € actuellement pour les familles résidentes de la Communauté de Communes du Clunisois ;

- Prix de vente unitaire : 14 € au lieu de 10 € actuellement pour les familles hors Communauté de Communes du Clunisois.

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le : 13/11/2017

ID : 071-200040293-20171106-137_2017-DE

DELIBERATION N°138-2017

RAPPORT N°6

Conseil d'établissement - composition des collèges

Rapporteur : Jean-François FARENC

Vu en commission Ecole de Musique et de danse du 17/10/2017

Vu le règlement de l'école de musique et de danse de la Communauté de Communes du Clunisois instaurant un conseil d'établissement,

Vu la délibération n°105-2014 du conseil communautaire en date du 02/06/2014 désignant les représentants des différents collèges au sein du conseil d'établissement,

Considérant l'évolution des activités proposées par l'Ecole intercommunale de musique et de danse,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De revoir la dénomination du Collège des élèves en musique et en danse, et de l'intituler « Collège des usagers (élèves adultes et/ou parents) » ;**
- **De porter la constitution dudit collège de trois représentants ou leurs suppléants, à 1 représentant en musique et 1 suppléant, à 1 représentant en danse et un suppléant ;**

- **D'intégrer au sein du collège des personnes qui composent le comité de coordination pédagogique, un représentant des intervenants en milieu scolaire ou suppléant, et un représentant de l'enseignement d'arts dramatiques ;**
- **D'intégrer au sein du collège des personnes qualifiées ou organismes partenaires, un représentant de la compagnie de danse « Le Grand Jeté », et de manière générale toute autre personne et compagnie ayant un lien avec l'Ecole – ce collège n'ayant par ailleurs que voix consultative.**

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le : 13/11/2017

ID : 071-200040293-20171106-138_2017-DE

Il s'agit de reprendre brièvement la composition du conseil d'établissement essentiellement pour le collège des représentants des élèves, afin d'organiser dans les semaines qui viennent les élections correspondantes et réunir ledit conseil lui aussi rapidement en vue notamment de la réflexion sur le projet d'établissement.

FINANCES

DELIBERATION N°139-2017

RAPPORT N°7

Pacte de solidarité financière et fiscale : Attribution de fonds de concours

Rapporteur : Jean-Luc FONTERAY

Dans le cadre du « Pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois pour les années 2015 à 2019 » adopté le 12/02/2015, la communauté a créé un fonds de solidarité et d'aide à l'investissement communal. Le règlement de ce fonds a été adopté en conseil communautaire du 2/06/2015.

Par délibération 06/07/2017 le conseil communautaire a attribué à chaque commune le montant de droit de tirage pour 2017. Les communes ont la possibilité de mobiliser ces fonds par des opérations de mutualisation, ou par des fonds de concours en investissement ou en fonctionnement. L'utilisation est soumise au règlement du fonds de concours. Les demandes doivent être approuvées par le conseil communautaire, qui doit donc se prononcer sur les projets suivants :

Fonds de concours en investissement :

Commune de Chateau :

Sommes disponibles: 9 287€ (pacte 2017)

Projet : travaux de voirie pour 47 036.96 €

Financement :

Fonds de concours : 9 287.00 €

Autofinancement : 37 749.96 €

Commune de Blanot :

Il est précisé que ce projet annule et remplace celui validé par convention du 6 décembre 2016.

Sommes disponibles: 2 461.00 € (pacte 2016)

Projet : achat d'un tracteur pour 19 000.00 €

Financement :

Fonds de concours : 2 461.00 €

Autofinancement : 16 000.00 €

Commune de Jalogny :

Sommes disponibles: 10 227.00 € (pacte 2017)

Projet : travaux de voirie et achat de vaisselle pour 13 156.60 €

Financement :

Fonds de concours : 4 000.00 €

Autofinancement : 9 156.60 €

Commune de Mazille :

Sommes disponibles: 13 355.00 € (pacte 2017)

Projet : travaux de voirie pour 41 031.29 €

Financement :

Fonds de concours : 13 355.00 €

Autofinancement : 27 676.29 €

Commune de Flagy :

Sommes disponibles: 4 631 € (pacte 2016)

Projet : restauration et aménagement du bâtiment communal pour 26 647.00 €

Financement :

DETR : 7 704.00 €

Conseil Départemental : 4 494.00 €

Fonds de concours : 4631.00 €

Autofinancement : 9 818.00 €

Commune de Flagy :

Sommes disponibles: 5 723 € (pacte 2017)

Projet : Achat immobilier pour la création d'un parking pour 40 000.00 €

Financement :

Fonds de concours : 5 723.00 €

Autofinancement : 34 277.00 €

Commune de Sainte Cécile :

Sommes disponibles: 7 457 € (pacte 2017)

Projet : travaux de voirie pour 17 221.83 €

Financement :

Fonds de concours : 7 457.00 €

Autofinancement : 9 764.83 €

Commune de Curtil-sous-Boffières:

Sommes disponibles: 2 902€ (pacte 2017)

Projet : colombarium et jardin du souvenir pour 2 825.00 €

Financement :

Fonds de concours : 1271.00 €

Autofinancement : 1 554.00 €

Commune de Saint-Ythaire :

Sommes disponibles: 4 826 € (pacte 2017)

Projet : achat d'un tracteur pour 5 000.00 €

Financement :

Fonds de concours : 2 500.00 €

Autofinancement : 2 500.00 €

Fonds de concours en fonctionnement :

Commune de Jalogy :

Sommes disponibles: 10 227 € (pacte 2017)

Projet : frais de personnel et d'entretien de voirie et bâtiments pour 17 927.42 €

Financement :

Fonds de concours : 6227.00 €

Autofinancement : 11 700.42 €

Commune de Bray :

Sommes disponibles: 6 699 € (pacte 2017)

Projet : frais de personnel et d'entretien de voirie et bâtiments pour 19 820.75 €

Financement :

Fonds de concours : 6 699.00 €

Autofinancement : 13 121.75 €

Commune de Cortevaix :

Sommes disponibles: 8 113 € (pacte 2017)

Projet : frais d'entretien de voirie pour 27 360.00 €

Financement :

Fonds de concours : 8 113.00 €

Autofinancement : 19 247.00 €

Commune de Saint Ythaire :

Sommes disponibles: 4 826 € (pacte 2017)

Projet : chauffage + éclairage public pour 2887.00 €

Financement :

Fonds de concours : 1 443.00 €

Autofinancement : 1 444.00 €

Ces investissements n'enrichissant pas le patrimoine de la communauté, il est proposé de procéder à un amortissement sur un an effectué l'année budgétaire du versement des sommes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ***d'attribuer aux communes les fonds de concours ci-dessus,***
- ***de valider les durées d'amortissement prévues pour chaque opération d'investissement,***
- ***d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes,***
- ***d'autoriser le Président à effectuer les écritures correspondantes.***

Aucune remarque.

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le : 13/11/2017

ID : 071-200040293-20171106-139_2017-DE

PROJET DE MOTION

Présentation du projet de motion de M.Paul GALLAND, contre la disparition des emplois aidés et de la suppression de la taxe d'habitation.

Après diverses interventions, il est décidé de compléter ce projet de motion au regard des points soulevés du ressort de la communauté de communes. JF FARENC et P.GALLAND sont chargés de ce travail de rédaction en vue du conseil de décembre.

AGENDA DES INSTANCES

CALENDRIER DES PROCHAINES INSTANCES

- 13/11 : Bureau communautaire – Point Budget en présence des coordinateurs - 18h00 - Saint Vincent-des-Prés
- 14/11 : Commission Affaires générales/RH - 18h30 - Siège CCC
- 15/11 : Commission finances - 18h – Salornay-sur-Guye
- 27/11 : Bureau communautaire – 18h00 - Sailly
- 11/12 : Conseil communautaire - 18h30 - Bonnay